

BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 28 JANVIER 2022

10 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau et assainissement - demande de subventions
 - a. Renouvellement et renforcement du réseau AEP dans le village de Saint Julien Labrousse, commune de Belsentes
 - b. Travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village de Saint Julien Labrousse tranche optionnelle 2, commune de Belsentes
 - c. Renouvellement d'une conduite d'eau potable sur la Rue Royal, commune de St Martin de Valamas
 - d. Interconnexion AEP entre les hameaux de Paillès et Abeillouse, commune d'Issamoulenc
 - e. Réseau de collecte et STEP, commune de Chanéac
 - f. Renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable de la route départementale n°237 jusqu'au centre du village, commune d'Arcens
 - g. Etude hydrogéologique : prospection des ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable du territoire Val'Eyrieux
2. Economie
 - a. Candidature à l'appel à projet « Entreprendre au cœur des territoires »

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 10

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Thierry GIROT, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, Mme Monique ROZNOWSKI,

Était présents en visio : M. Florent DUMAS

Absents représentés : M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET,

Excusé : M. Antoine CAVROY

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Monique ROZNOWSKI,

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Aude CHABANNE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau et assainissement

A. Renouvellement et renforcement du réseau AEP dans le village de St Julien Labrousse, commune de Belsentes

M. Florent DUMAS informe le Bureau que sont prévus des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable dans le village de Saint Julien Labrousse sur la commune de Belsentes.

Le coût de l'opération est estimé à :

- 145 000 € HT pour la tranche ferme.
- 40 500 € HT pour la tranche optionnelle 1

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, et auprès du Département.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

B. Travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village de St Julien Labrousse, tranche optionnelle 2, commune de Belsentes

M. Florent DUMAS informe le Bureau que sont prévus des travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village de Saint Julien Labrousse sur la commune de Belsentes.

Le coût de l'opération (tranche optionnelle 2) est estimé à 300 000 € HT.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. Renouvellement d'une conduite d'eau potable sur la Rue Royal, commune de St Martin de Valamas

M. Florent DUMAS informe le Bureau qu'un renouvellement de conduite d'eau potable est prévu Rue Royale sur la commune de ST Martin de Valamas.

Le coût de l'opération est estimé à 72 500 € HT.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. Interconnexion AEP entre les hameaux de Paillès et Abeillouse, commune d'Issamoulenc

M. Florent DUMAS informe le Bureau que sont prévus des travaux d'interconnexion d'eau potable entre les hameaux de Paillès et Abeillouse Haut sur la commune d'Issamoulenc.

Le coût de l'opération est estimé à 190 000 € HT.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

E. Réseau de collecte et STEP, commune de Chanéac

M. Florent DUMAS informe le Bureau que sont prévus des travaux de construction d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées, et d'une station d'épuration sur la commune de Chanéac.

Le coût de l'opération est estimé à 800 000 € HT.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

F. Renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable de la route départementale n°237 jusqu'au centre du village, commune d'Arcens

M. Florent DUMAS informe le Bureau que sont prévus des travaux de renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable de la RD 237 au centre du village sur la commune d'Arcens.

Le coût de l'opération est estimé à 125 818 € HT.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès du Département.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

G. Etude hydrogéologique : prospection des ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable du territoire Val'Eyrieux

M. Florent DUMAS informe le Bureau qu'une étude hydrogéologique est prévue concernant la prospection des ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable du territoire de Val'Eyrieux.

Le coût de l'opération est estimé à 35 000 € HT.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; et charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

2. Economie

A. Candidature à l'appel à projet « Entreprendre au cœur des territoires »

M. Patrick MARCAILLOU expose que la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite candidater à l'appel à projet « Entreprendre au cœur des territoires » lancé par Bpifrance.

Cet appel à projet vise à soutenir la création d'entreprises et la reprise d'activités économiques au sein des territoires Petites Villes de Demain et Cœur de Villes. Les principaux objectifs sont :

- Détecter des porteurs de projets dans ces territoires pour y soutenir la création/reprise ;
- Rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs ;
- Augmenter la part des créateurs/repreneurs accompagnés issus des territoires ciblés ;
- Accroître le taux de création et reprise d'entreprises.

Pour cela, l'appel à projet permet le financement à hauteur de 50% pendant 3 ans des frais de personnel, de communication et de prestations de services. Le montant des dépenses éligibles est compris entre 50 000€ et 500 000€ par an.

Le Cheylard et St-Agrève étant lauréats Petites Villes de Demain, Val'Eyrieux peut candidater à cet appel à projets, à condition de répondre en groupement avec des opérateurs de l'accompagnement à la création et la reprise d'activité.

Cet appel à projet constitue pour la communauté de communes l'opportunité de pérenniser et d'amplifier les actions déjà mises en œuvre pour soutenir la création d'entreprises et la transmission-reprise d'activité. Alors que Val'Eyrieux assure déjà un premier accueil individuel pour tout porteur de projet en faisant la demande, ainsi qu'une réorientation avec les structures d'accompagnement, cet appel à projets permettrait de :

- Renforcer la détection des porteurs de projets et des cédants d'activité, en lien avec les communes et la politique d'attractivité de Val'Eyrieux (prospection et accueil des porteurs de projets, promotion des offres de cessions et de locaux...) ;
- Maintenir le primo-accueil individualisé de tout porteur de projet souhaitant entreprendre sur le territoire et assurer son intégration dans les offres d'accompagnements des structures partenaires ;
- Rendre accessible localement l'offre d'accompagnement des partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Initiative 26-07...) à travers des permanences régulières sur le territoire ;
- Proposer une offre spécifique d'accompagnement numérique des créateurs, en collaboration avec le Labo.VE ;
- D'initier une offre de pépinière commerce et dynamiser l'animation des pépinières existantes (Pôle Eyrieux et Atelier du Bijou).

Afin de mettre en œuvre ces actions, l'ensemble des dépenses prévisionnelles, portées par la communauté de communes et ses partenaires, ne dépasseront pas 100 000€ par an.

La réponse à cet appel à projet permettrait de consolider, pour l'ensemble du territoire de Val'Eyrieux, un système complet d'accompagnement, intégré et de proximité, à la création et à la reprise d'activités économiques. Cet écosystème local d'aide à la création aura vocation à augmenter le nombre d'entrepreneurs accompagnés et la pérennité des activités créées ou reprises, en cohérence avec les objectifs de revitalisation du programme Petites Villes de Demain et de développement économique de Val'Eyrieux.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Vice-Président ; autorise la candidature de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'appel à projet « Entreprendre au cœur des territoires » auprès de Bpifrance et le dépôt de toute demande de finance afférente ; autorise l'inscription au budget des sommes correspondantes, dans une limite de 100 000€ par an ; et charge Monsieur le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 10h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



